



Retour d'expatriation, déclaration d'impôts et logement

Par **Sylv**, le **26/03/2015** à **12:08**

Bonjour à tous,

J'espère que quelqu'un saura m'aider, j'ai fouillé Internet en vain jusqu'à maintenant...

Voilà ma situation, en 2012, étudiante je pars faire un stage en Irlande.
Durant celui-ci on me propose un CDI que j'accepte.

Rentrée cette année je recherche un appartement. On précise dans les annonces que mon dossier doit comporter un avis d'imposition.

Le fait est qu'en 2012 j'étais inscrite sur la déclaration de mon père.
Après cela je cotisais en Irlande et n'ai donc jamais rempli de déclaration d'impôts en France (expatriée avec revenus et impôts perçus en Irlande + domiciliée en Irlande)

Ai-je fais une erreur de jugement en pensant ne pas devoir déclarer mes revenus perçus en Irlande? (Je n'avais pas pensé à avertir le centre d'impôts de ma région que je partais à l'étranger)

Puis-je demander un certificat aux Impôts pour pouvoir remplir mon dossier?

Merci d'avance pour vos réponses

S

Par **fabrice58**, le **27/03/2015** à **18:00**

Vous n'étiez pas résidente fiscale en France et n'aviez pas de revenus de source française imposables en France, par conséquent, vous ne deviez pas déposer de déclaration.

Si vous êtes rentrée en 2015, vous ne devez pas non plus cette année déposer de déclaration des revenus perçus en 2014, c'est en 2016 pour 2015 que vous devrez déposer, si vous êtes encore en France.

Les services fiscaux n'ont donc pas à vous connaître et ne doivent pas vous délivrer de

document fiscal.

cdt

Par **Sylv**, le **28/03/2015** à **12:19**

Merci beaucoup pour votre réponse très rassurante Fabrice58

Je vous souhaite une bonne journée.

S